

Le Monde

Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

Créer son propre emploi, la solution anti-chômage ?

- Le Salon des entrepreneurs célèbre les 3 et 4 février le succès du statut d'auto-entrepreneur, qui reste cependant limité à des microactivités
- En temps de crise sur le marché du travail, se lancer en indépendant est trop souvent un choix par défaut



La France n'a pas besoin d'assistanat (...). Le problème de la France est de travailler plus, pas de travailler moins (...), c'est que chacun, quels que soient son histoire, son parcours, on puisse lui trouver de quoi faire vivre sa

Dossier

famille. » Cet appel à se prendre en charge dans un marché du travail sinistré, c'est le président Nicolas Sarkozy qui l'a lancé le 25 janvier sur TF1 en réponse à une question

sur les chômeurs en fin de droits. La France comptait, fin 2009, au moins 6 millions de personnes en quête d'une activité pérenne et de revenus stables : 4,349 millions de chômeurs - toutes catégories confondues - et 1,715 million d'allocataires du revenu de solidarité active socle (ex-RMI).

En période de crise, l'accès à l'emploi passe souvent par la création d'entreprise, faute d'emploi salarié. Cette piste a été encouragée par l'entrée en vigueur, en 2009, du statut d'auto-entrepreneur, facile à gérer et peu risqué : pas de capital

de départ exigé, des charges sociales calculées au prorata du chiffre d'affaires, une activité cumulable avec un emploi salarié, une retraite ou un poste de fonctionnaire, enfin, une inscription réalisée en vingt minutes... Pour compléter ce statut, le gouvernement, présenté, le 27 janvier, en conseil des ministres, un projet de loi créant l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL), où les biens personnels des entrepreneurs sont protégés en cas de faillite.

Le statut d'auto-entrepreneur a remporté un franc succès, dopant la

création d'entreprise en 2009 (+75,1% sur un an), alors que, hors auto-entrepreneur, elle a reculé de 21,5% après sept années de hausse, selon l'Insee. En 2009, 320 000 auto-entreprises ont ainsi été créées, soit 49% par d'anciens chômeurs.

Des salariés menacés par des plans sociaux tentent aussi de se mettre à leur compte. Des cadres devenus consultants indépendants se rattachent à une société de portage. La création de son propre emploi est-elle une vraie réponse à la crise ou un pis-aller ?

►►► Lire la suite page 4

L'éclairage de Martin Wolf p. 2



Au-delà des banques, c'est l'ensemble des acteurs de la finance qu'il faut réguler

Entreprise p. 3

Le chinois Geely rachète Volvo : un cas d'école, par Joël Ruet

Stratégie p. 6

Fulvio Conti, PDG d'Enel, veut diversifier les sources d'énergie

Jean Pisani-Ferry



Réformer les retraites pour de bon

1990 : Livre blanc ; 1993 : réforme Balladur ; 1995 : plan Juppé ; 1999 : rapport Charpin ; 2003 : réforme Fillon. Depuis vingt ans, chaque législature s'est confrontée au problème des retraites, avec pour résultat, selon les cas, des rapports, des tentatives avortées ou des réformes difficiles, mais partielles. Comme si chaque gouvernement ne pouvait léguer à ses successeurs que la charge d'une réforme toujours inachevée. Voici donc venu le tour de la réforme Sarkozy. Cela pose trois questions : est-elle nécessaire ? Quelle est la bonne méthode ? Le moment est-il bien choisi ?

Il n'y a pas de doute sur le premier point. Certes, les projections du Conseil d'orientation des retraites laissent attendre un déficit modéré en 2020 (moins de 1 point de PIB). Mais la projection, qui date d'avant la crise, est fondée sur l'hypothèse favorable d'un taux de chômage revenant vers 5% ; le déficit devrait s'aggraver nettement ensuite, pour approcher les 2 points de PIB au moment où les jeunes d'aujourd'hui partiront en retraite ; et les règles de calcul des pensions en vigueur depuis 1993 induisent une baisse continue de leur pouvoir d'achat relatif, qui n'est socialement et politiquement pas soutenable. Pour ces raisons, la réalité est moins satisfaisante que les apparences. Enfin, les perspectives générales sont trop noires pour qu'on puisse compenser le déficit des retraites par des excédents dans d'autres compartiments des comptes publics.

Il faut donc reconnaître la nécessité d'une nouvelle réforme. Mais laquelle ? Contre les propositions radicales visant à refonder et à équilibrer la répartition, comme les comptes notionnels proposés par Antoine Bozio et Thomas Piketty (*Pour un nouveau système de retraite*, éd. Rue d'Ulm, 2008), beaucoup plaident pour un nouveau ravaudage. Cette méthode a un inconvénient de taille : un salarié qui passe le cap de la quarantaine - a fortiori un jeune qui entre sur le marché du travail - ne sait aujourd'hui ni combien de temps il devra travailler, ni quelle sera sa retraite. L'information individuelle a progressé, mais dans le cadre d'une législation très complexe et appelée à être bientôt obsolète. Par contraste, beaucoup de pays européens ont déjà fixé, pour les trente ou quarante prochaines années, les paramètres de l'évolution des retraites et les modalités de leur financement.

On peut certes vivre dans l'incertitude, mais cela n'est pas sans conséquences. La première est qu'un salarié ignorant de son revenu futur, par précaution, tend à épargner trop. La seconde est qu'un employeur dont les salariés sont réputés quitter l'entreprise dans dix ans tend à cesser d'investir dans leur formation, pour constater bientôt qu'ils sont devenus trop peu productifs pour continuer d'être employés.

Jean-Olivier Hairault (*Pour une retraite choisie*, éd. Rue d'Ulm, 2008) a souligné que pour augmenter le taux d'emploi des 55-64 ans, particulièrement bas en France (38% en 2008, contre 53% en Allemagne, 62% aux Etats-Unis et 70% en Suède), il faudrait fixer maintenant les paramètres pour 2050.

►►► Lire la suite page 2

Annonces

Paroles d'experts Conseil-Audit Page 8
Dirigeants ■ Finance, administration, juridique, RH ■ Banque assurance
■ Conseil, audit ■ Marketing commercial, communication ■ Santé ■ Industries et technologies ■ Carrières internationales
Multiposte ■ Collectivités territoriales
Pages 7 à 12
Consultez notre site: www.lemonde.fr

Retrouvez nos offres d'emploi sur www.esl.fr

[I don't understand]

je ne comprends pas

Grand concours grimaces !
www.je-ne-comprends-pas.com

Comprendre et se faire comprendre.

14 langues, 200 destinations dans plus de 40 pays.

Paris 01 55 42 10 12 Nice 04 93 80 36 47
Lyon 04 78 28 39 56 Strasbourg 03 88 16 14 14

E-S-L
SÉJOURS LINGUISTIQUES

Réformer les retraites pour de bon

►►► Suite de la chronique de Jean Pisani-Ferry

Et ne modifier les paramètres que si les conditions démographiques ou économiques le nécessitent, afin d'inciter employeurs et salariés à adapter leurs comportements aux réalités du vieillissement.

Une telle approche oblige à bousculer les dogmes. Mais est-il socialement défendable de maintenir la fétiche des 60 ans, tout en acceptant de fait la dévalorisation des pensions de ceux qui en bénéficient ? Et que vaut une norme sociale lorsqu'elle ne fonctionne plus comme une garantie, mais autorise la mise à l'écart ?

Avec l'arrivée dans la cinquantaine de générations entrées plus tardivement sur le marché du travail, la retraite à taux plein à 60 ans ne concernera bientôt plus qu'un salarié sur sept ou huit.

Reste la troisième question : est-ce bien le moment ? La réponse est sans ambiguïté. Les Etats, qui font face à la montée de leur endettement, sont désespérément à la recherche de mesures qui améliorent leur situation financière, mais ils hésitent à couper dans les dépenses ou à augmenter les prélèvements pour ne pas peser sur une reprise fragile.

Dans de telles circonstances, programmer pour après-demain, et en toute transparence, l'allongement de la durée de vie au travail est une mesure presque idéale : elle contribue à redresser les finances publiques sans peser sur la consommation immédiate. On peut même imaginer qu'en rassurant les jeunes générations sur leurs perspectives de revenu, elle les conduise à épargner moins, et donc à soutenir la demande.

Tout plaide donc pour en finir avec la méthode des petits pas et faire enfin ce que d'autres ont mis en place il y a vingt ou trente ans déjà. Tout sauf, évidemment, les mauvaises habitudes. ■

Jean Pisani-Ferry est économiste et directeur de Bruegel, centre de recherche et de débat sur les politiques économiques en Europe. Courriel : chronique@pisani-ferry.net



L'éclairage Réduire les risques en limitant la taille d'établissements bien trop gros est légitime. Mais d'autres acteurs financiers posent aussi problème

Il n'y a pas que les banques

Par Martin Wolf

Aujourd'hui, les gens ne voient plus dans le secteur financier les mains habiles des maîtres de l'univers, mais les griffes avides d'une bande d'ingrats. C'est pourquoi il n'est pas étonnant que le président américain, Barack Obama, mis en difficulté par les électeurs du Massachusetts, s'en soit pris à un groupe d'hommes encore moins populaires que son parti. Il a donc ajouté la hache de Paul Volcker, ancien président de la Réserve fédérale américaine (Fed) aujourd'hui âgé de 82 ans, au scalpel réglementaire que lui avait déjà fourni son secrétaire au Trésor, Tim Geithner.

M. Volcker propose de rétablir sous une forme légèrement différente la distinction entre banques commerciales et banques d'investissement qu'avait instituée aux Etats-Unis le Glass-Steagall Act de 1933. M. Obama a annoncé à la mi-janvier que les banques ne seront plus autorisées à posséder, investir ou cautionner des fonds spéculatifs (hedge funds) et des fonds de capital investissement (private equity), ou à réaliser des opérations de trading sur fonds propres, si ces opérations ne sont pas liées au service de leurs clients. De surcroît, a ajouté le président, « je propose que nous empêchions la poursuite de la concentration de notre système financier ».

Aussi compréhensibles soient-ils, il est beaucoup moins évident que les changements proposés soient une bonne politique.

Le processus présenté pose un premier problème. Après deux années au cours desquelles le monde s'est concentré sur des remèdes

très variés, le gouvernement le plus puissant de tous met sur la table des idées nouvelles et troublantes. Si les idées sont bonnes, cette incertitude ne sera pas forcément coûteuse. Mais si elle a pour résultat de rendre plus difficile l'adoption d'une réforme aux Etats-Unis même ou avec d'autres pays, les coûts pourraient être élevés. L'injection d'une dose d'incertitude dans le système financier à un moment où la prévisibilité y avait fait son retour pourrait être le plus lourd de ces coûts.

Un autre problème est qu'une partie au moins de ces réformes – et

idées de M. Volcker sont bonnes en elles-mêmes. Ces nouvelles propositions sont-elles souhaitables, applicables et judicieuses ?

Sur le premier point, ma réponse serait : oui. Il est souhaitable que l'on empêche les établissements d'exploiter des garanties implicites et explicites, afin de rendre économiquement peu rentable l'investissement spéculatif. Le spectacle de sociétés prospérant grâce à des activités dont il faut ensuite leur éviter les conséquences en se portant à leur secours, et dont la population pâtit encore aujourd'hui, est affligeant. Redisons-le, il serait à l'évi-

au marché de chacun des pays dans lesquels ladite banque opère, ou à quelque autre critère ? Et que se passera-t-il pour les banques étrangères opérant aux Etats-Unis ?

Enfin reste la question la plus importante de toutes : ces idées sont-elles pertinentes ? Il ne fait aucun doute que les établissements de dépôt rendent des services irremplaçables aux particuliers comme à l'économie. Mais, comme l'expérience nous l'a montré, de vastes pans du système financier, qui se sont développés, notamment aux Etats-Unis, en partie dans le but de contourner les exigences en capitaux propres destinés à rendre les banques plus sûres, sont eux aussi d'une importance vitale. Comme l'a souligné Paul Tucker, gouverneur adjoint de la Banque d'Angleterre, dans un discours qu'il a prononcé récemment, le « système bancaire fantôme » a dû lui aussi être sauvé.

Tout établissement promettant de racheter ses passifs sur simple demande, tout en investissant dans des actifs à long terme ou risqués, possède les caractéristiques d'une banque, et peut être vulnérable à un désengagement massif. La liste de tels établissements est en réalité très longue : fonds communs de placement monétaire ; établissements financiers ; instruments de placement structurés ; ou encore opérateurs sur titres. Comme le remarque M. Tucker, les fonds communs de placement monétaire étaient aussi importants à eux seuls que les dépôts destinés à des mouvements de fonds de toutes les banques américaines.

Il n'est hélas pas crédible que le gouvernement américain promette de rendre les banques plus sûres

en laissant opérer sur le marché cette forêt d'établissements fantômes. Cela ne serait possible que s'il parvenait à séparer les banques du système fantôme en se moquant de ce qu'il adviendrait de celui-ci. Aussi, si les gouvernements veulent vraiment procéder à une réforme structurelle, ils devront être beaucoup plus radicaux.

La question du caractère approprié de ces mesures se pose aussi sous d'autres aspects. Dans cette crise au moins, les investissements des banques dans les hedge funds, la private equity et même le trading sur fonds propres n'étaient pas au cœur de ce qui a mal tourné. Répétons-le, s'il est facile de s'en prendre aux grandes banques, c'est la faillite d'un petit établissement hautement interconnecté, Lehman Brothers, qui a eu d'énormes répercussions. En réalité c'est cette faillite qui a nécessité le sauvetage de l'ensemble du système mondial.

J'admire M. Volcker et approuve son souhait de développer un système financier qui serve à soutenir l'économie réelle plutôt qu'à réaliser d'énormes profits dans des activités fortement susceptibles de le déstabiliser. De même, je suis d'accord qu'une partie de la solution est d'ordre structurel. Mais ces propositions sont, par certains aspects, inapplicables, non souhaitables et non adéquates à la tâche qui doit être accomplie. Le président est peut-être dans une situation difficile. Mais il lui faut travailler beaucoup plus sur cette question. ■

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le « Financial Times ». © FT. (Traduit de l'anglais par Gilles Berton)

Si les gouvernements veulent une réforme structurelle, il leur faudrait être beaucoup plus radicaux

peut-être même toutes – se révéleront inapplicables en dehors des Etats-Unis et, par voie de conséquence, créeront des difficultés sur le plan de la coordination internationale. De nombreux pays d'Europe continentale, par exemple, ne sont pas seulement profondément attachés au modèle bancaire universel, mais aiment de surcroît les très grosses banques. Il serait sans doute possible de les convaincre d'accepter une séparation entre leurs opérations propres et leurs autres activités. Mais je crains qu'ils refusent l'idée d'une éventuelle limitation de leur taille. La question est donc de savoir comment pourraient fonctionner de telles règles vis-à-vis d'établissements d'envergure mondiale.

La question la plus importante, cependant, est de déterminer si les

dence préférable que l'on puisse liquider des établissements financiers qui ne seraient pas trop gros ni trop interconnectés avec le reste du système financier pour que cela cause des remous dangereux.

Ces idées sont-elles applicables ? Là, certains doutes se font jour. Est-il vraiment possible de tracer, et surtout de faire respecter, une démarcation nette entre les activités légitimes des banques et des activités « non liées au service de leurs clients » ? Si l'on encourageait les établissements à prêter à leurs clients, seraient-ils autorisés à titriser et à vendre ces prêts ? Seraient-ils autorisés à couvrir les risques de prêt ? Si la réponse est non, pourquoi ? Et si c'est oui, à partir de quel moment cela devient-il de la spéculation ? Et cette mesure doit-elle être relative au marché mondial,

Comment l'argent vient à l'esprit
Sacha Bourgeois-Gironde, avec Dominique Dimier
Philosophie concrète
Vrin, 143 p., 15 €

Le livre
Objet transitionnel

Comment pensons-nous à l'argent ? Quel rapport avons-nous avec lui ? Les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, qui travaillent cette année sur « l'argent » (thème officiel de culture générale pour les concours) ne seront pas les seuls à tirer profit de cet ouvrage. Celui-ci permet de se poser quelques bonnes questions. Par exemple : « Les économistes ne parlent pas d'argent, ils s'intéressent à la monnaie, notent les auteurs. Les sociologues [eux] parlent de l'argent ». Pourquoi ? Ou encore : « L'institution monétaire (...) s'est universalisée. »

Comment se fait-il que l'argent existe partout ? Sacha Bourgeois-Gironde, enseignant-chercheur à l'école normale supérieure, spécialiste de « neuroéconomie », et Dominique Dimier, consultant, ont retranscrit leur dialogue. Celui-ci, qui évite le jargon inutile, aborde trois grands thèmes principaux.

En général, notent d'abord les auteurs, l'homme de la rue ne parle pas de « monnaie », mais d'« argent » seul ce dernier est réel. L'argent est une sorte d'objet transitionnel, pas très éloigné du dou-

dou. A travers lui, rappellent-ils, « nous manipulons nos propres émotions ». Le sociologue Georg Simmel le disait déjà : l'argent est lié à « l'inquiétude ».

Le deuxième thème porte sur notre relation à l'argent et les « anomalies comportementales », si tant est qu'il existe une « rationalité » vis-à-vis de l'argent. Un exemple : la manière dont nous dépendons de l'argent est très liée à la façon dont nous l'avons obtenu, soulignent les auteurs. Contrairement à la monnaie, l'argent n'est pas « homogène », mais « polymorphe ». A chacun sa « comptabilité mentale ». On lira avec intérêt notamment les pages consacrées à « l'argent dès l'enfance », et à la « conceptualisation économique » des jeunes enfants.

Le troisième volet concerne la morale. Pourquoi, autre exemple, éprouvons-nous de la « répugnance » à rémunérer des élèves pour qu'ils aillent à l'école. Peut-être parce qu'au fond, et c'est ce que suggère le livre, nous sommes tous comme Oncle Picsou. Vis-à-vis de l'argent, nous manquons de lucidité... mais nous le savons. ■

Philippe Arnaud

Les acteurs de l'économie Jacques-Marie Vaslin
Clément Ader fut, aussi, l'inventeur de la stéréo

Certains hommes possèdent plusieurs casquettes. Inventeur iconoclaste, Clément Ader (1841-1925) est de ceux-là. Nous connaissons tous son avion en forme de chauve-souris, exposé au Musée de l'air et de l'espace du Bourget. Mais ce qui lui a valu sa renommée il y a plus d'un siècle, ainsi que sa fortune, est le premier instrument de diffusion de musique en stéréo : le « théatrophone ».

En matière d'innovation, M. Ader n'en est pas à son coup d'essai. Il se lance tour à tour dans la production de vélos, dépose un brevet pour une machine à relever des rails, pose le premier câble sous-marin et améliore le téléphone de Bell. Il déposera 74 brevets sur cet appareil. En 1880, il participe à la création de la Société générale des téléphones, premier réseau téléphonique privé de la capitale.

Mais en 1881, il réalise un coup de maître. En installant des micros à l'Opéra Garnier de chaque côté de la boîte du souffleur, il restitue le son en stéréo en un autre lieu, laissant l'illusion à l'auditeur de l'époque de se trouver dans la salle, qui plus est aux meilleures pla-

ces. Cette invention préfigure la stéréophonie.

A en croire André Lange, de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, cet appareil qui sera baptisé huit ans plus tard « théatrophone », emballé immédiatement au public. Enthousiaste, Victor Kappeler écrit en 1881 : « On se met aux oreilles deux couvre-oreilles qui correspondent avec le mur, et l'on entend la représentation de l'Opéra, on change de couvre-oreilles et l'on entend le Théâtre-Français [...], on change encore et l'on entend l'Opéra-Comique. »

« Pieuvre acoustique »

L'invention est commercialisée en 1889 par la Compagnie du théatrophone. C'est une sorte de juke-box avant l'heure, dans lequel on introduit 50 centimes pour écouter un air pendant cinq minutes. Les théatrophones sont dès lors installés dans les cafés, les théâtres et par la suite chez les particuliers. Parmi eux on trouve Marcel Proust qui, pour un abonnement de 60 francs par mois, l'équivalent de 3 napoléons, en 1958. Aujourd'hui, avec le numérique, on peut de nouveau écouter

Cette nouvelle technologie s'exporte vers la Belgique, le Portugal ou la Suède. Le système, promis à un avenir radieux, reste néanmoins archaïque, les fils se multiplient dans les lieux de spectacle. Jean Cocteau, sur un ton goguenard, qualifie d'ailleurs le théatrophone de « pieuvre acoustique ».

Toutefois, les problèmes juridiques autour des droits de diffusion commencent à poindre. Giuseppe Verdi porte plainte auprès du tribunal de Bruxelles après avoir entendu une de ses œuvres sur un théatrophone. Il obtient gain de cause en 1899. Cette décision fera date dans la jurisprudence sur les droits d'auteur. Malgré cela, les royalties permettent à M. Ader de se constituer un joli magot. Il peut dès lors s'atteler à la recherche qui lui tient à cœur : l'aviation.

L'arrivée de la radio et du phonographe sonne le glas de l'aventure du théatrophone en 1932. De multiples expériences de diffusion musicale en stéréo se heurtent à des problèmes techniques qui semblent à chaque fois insurmontables, jusqu'aux premiers disques en stéréo, en 1958. Aujourd'hui, avec le numérique, on peut de nouveau écouter

de la musique à l'aide de son téléphone. Finalement, l'iPod n'est qu'un « théatrophone » sans fil ! ■

Jacques-Marie Vaslin est maître de conférences à l'Institut d'administration des entreprises d'Amiens.

Sur le Web : site d'André Lange
http://histv2.free.fr

Le Monde
Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00
Fax. : +33 (0)1-57-28-21-21
Télex : 206 806 F
Edité par la Société éditrice du « Monde » SA,
Président du directeur,
directeur de la publication,
directeur du « Monde » :
Eric Fottorino
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications nr 0712C 81975.
ISSN : 0395-2037
Pré-presses Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France